



« MON PERMIS EN LIGNE »

A compter du 1^{er} janvier 2022, vous aurez **la possibilité** *¹ de déposer en ligne vos demandes d'autorisations d'urbanisme (CU, DP, PA, PC, PD) via le guichet unique en vous connectant sur :

<https://pays-ornans.geosphere.fr/guichet-unique>

Pour information au pétitionnaire :

MODALITES D'UTILISATION du GUICHET UNIQUE

- 1/ Je crée mon compte utilisateur
- 2/ Je remplis mes informations et je note mon identifiant de façon à ne pas l'oublier
- 3/ j'accepte les conditions générales d'utilisation (C.G.U)
- 4/ Je valide ma demande d'inscription.
- 5/ Je reçois ensuite un message de confirmation de mon inscription*².
- 6/ Une fois mon inscription prise en compte, je peux déposer mon dossier. La commune sera avertie par mail de ce dépôt.
- 7/ Une fois le dossier déposé en ligne, Je reçois un accusé d'enregistrement (AEE) et le récépissé de dépôt (ARE).

* **ATTENTION :**

1. le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation. La mairie continue d'accueillir pour recevoir les demandes papiers ou envoyées par courrier.
2. ce message peut se retrouver dans la partie SPAMS de votre boîte aux lettres.